





1 9 FEV. 2018

## RASSEMBLEMENT DU 02 ET 03 JUIN 2018

## Étape intermédiaire du Championnat de France Tourisme

#### SAMEDI 02 JUIN

A partir de 10h15 Accueil des participants a la salle des fêtes de Rivière sur Tarn (12) Vérification permis, assurance pilote, licence tourisme FFM et validation des carnets

Remise du cadeau souvenir

12H Repas du terroir

14H Départ pour la ballade 110 km

17H30 Arriver aux gites => remise des clefs des chambres

18H00 Apéritif (pour ceux qui le désirent)

20H00 Diner

21H45 Soirée

Bonne nuit à tous et toutes

#### **DIMANCHE 03 JUIN**

7H45 Réveil

8H à 9H Petit déjeuner

9H15 Départ pour la ballade et visite surprise avec pause café fouace 55 km

12H00 Arriver à Rivière sur Tarn

12h30 Remise des coupes et Kir en présence du Maire et de la conseillère Départementale.

12H45 Tirage de la tombola

13H15 Déjeuner (aligot saucisse)

14H45 FIN

#### **FIN DU RASSEMBLEMENT**

Le Moto-Club Rivièrois vous remercie d'avoir participé à cette étape







#### ETAPE INTERMEDIAIRE TOURISME FFM

#### LE 2 et 3 JUIN 2018 RIVIERE/SUR/TARN 12

### REGLEMENT INTERIEUR

**Art.1** Le Moto-Club Rivièrois organise le 2 et 3 juin 2018, le « 12<sup>ème</sup> Rassemblement du moto-club Rivièrois ».

Art.2 Les rassemblements du Championnat de France de Tourisme sont ouverts aux titulaires d'une licence FFM en cours de validité. Seuls les détenteurs d'une licence FFM Tourisme (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents classements du championnat de France de Tourisme. Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription spécifique à chaque épreuve disponible sur le site de la FFM. Les organisateurs peuvent ouvrir leurs épreuves à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers classements établis ni à aucun avantage réservé aux licenciés. Dans ce cas les licenciés FFM bénéficient d'une priorité d'inscription.

Art.3 Cette étape intermédiaire compte pour le championnat de France tourisme.

**Art.4** L'accueil se fera le samedi, à partir de 10h00 jusqu'à 12h. Les contrôles lors de votre arrivée se feront aux mêmes horaires. Le pointage pour les balades se fera après celle-ci à Rivière/S/Tarn avant la remise des prix.

Vous devrez impérativement nous présenter votre permis de conduire et votre attestation d'assurance lors votre arrivée pour le pointage. Les concurrents se présentant hors de ces horaires ne seront pas classés.

**Art.5** Le parcours pour accéder sur le lieu du rassemblement vous sera envoyé avec le programme, en confirmation de votre inscription. Il sera fléché à partir d'Aguessac, à 5 km.

Art.6 Les frais du séjour sont fixés à 70€ par personne, à joindre au bulletin d'inscription, un par moto, accompagnés d'une enveloppe timbrée pour la confirmation si pas d'adresse mail. Afin de répondre au mieux aux exigences de chacun et dans un souci d'organisation, votre inscription sera enregistrée et valable qu'une fois le paiement effectué.

Cette inscription comprend:

Un cadeau de bienvenue, casse-croûte du terroir, repas du soir avec animation D.J., Couchage au centre Pierre Monestier avec draps fournis, petit déjeuner, pause-café fouace, aligot-saucisses préparés devant vous par Gaby, balades organisées et encadrées.

**Art.7** Une tombola avec notre concessionnaire KTM et SUZUKI, Millau Hobby Moto, et OGI Rodez.

Art.8 Date des inscriptions au plus tard le 18 mai dans la limite des places disponibles.

**Art.9** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou incident durant toute la durée de la manifestation, vous restez responsables pénalement et pécuniairement de vos actes.

## Aucun alcool ne sera servi avant les balades.

**Art.10** En s'inscrivant, chaque participant nommé sur le bulletin s'engage à respecter le présent règlement, les injonctions des organisateurs et les lieux de réception.

**Art.11** En cas d'annulation, *il ne sera effectué aucun remboursement* sauf cas particuliers, Hospitalisation avec certificat a l'appui. Les conditions atmosphériques ne sont pas considérées comme un motif d'annulation valable, de même si vous ne vous présentez pas.

**Art.11** les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par le moto-club ou toute autre société autorisée dans le cadre du rassemblement. Ils acceptent à titre gratuit exploitation de leur image, et celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc...... et ce sans limitation de durée.

Art.13 Adressez votre bulletin d'inscription, à :

Moto-Club RIVIEROIS

34 routes de Millau

12640 RIVIERE/SUR/TARN

Fait à Rivière-sur-Tarn, le 28 janvier 2018

Pour faire valoir ce que de droit,

Le Président du M.C.R.

Eric BOYER

Pe 23/02/7018 Po/Bernard Boschot







# Rassemblement 2018 étape Intermédiaire Tourisme

## A RIVIERE/SUR/TARN (12) le 02 et 03 juin 2018

Pour la douzième édition le moto-club Rivièrois et ses partenaires le Journal des Motards et la Ligue Motocycliste Occitanie Organisent un week-end dans les gorges du Tarn

L'accueil aura lieu à RIVIERE/SUR/TARN salle des fêtes

Le but de ce rassemblement

Passer un week-end sympathique dans une ambiance ou règne bonne humeur et convivialité regroupé des moto-clubs et des chevaliers de la route sans oublier les lecteurs du journal des motards.

Programme:

**Tu auras droit à** : cadeau de bienvenue, casse croute du terroir, Repas du soir (soirée animée par Alain) hébergement avec draps fourni. Le repas du dimanche midi sera préparé et servi devant vous l'aligot saucisse et une visite surprise.

Sans oublier la tombola de nos partenaires HOBBY MOTO, OGI. Ton inscription doit nous parvenir avant le 18 mai dument remplie

Joindre une enveloppe timbrée pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail pour la réponse a : Moto-club Rivièrois 34 rte de Millau 12640 RIVIERE/SUR/TARN

TARIF de ce week-end est de 70.00€ par personnes Places limitées à 110 personnes

Demande d'inscription à retourner avant le 18 mai 2018 où clôturée avant !!!!!



Moto Club Rivièrois M. Eric BOYER Michele.boyer@wanadoo.fr

N° affiliation 2797

DEPARTEMENT SPORT Service Fédération française de Motocyclisme **201.41.43.54.69** 

### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CLUBS FFM

L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 atteste par la présente que la Fédération Française de Motocyclisme sise 74 avenue Parmentier 75011 Paris, a souscrit, tant pour son propre compte que pour le compte des clubs qui lui sont affiliés ainsi que pour le compte des pratiquants du sport motocycliste, dès lors qu'ils sont licenciés de la FFM, un contrat d'assurance portant le numéro 120.135.389.

Ce contrat garantit notamment, dans les conditions et termes des textes qui le compose la responsabilité civile des assurés en raison de dommages causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

En outre, sur votre demande, nous attestons que les garanties responsabilité civile vous sont acquises au cours de l'événement suivant :

> Nom de l'événement : 12ème rassemblement du MC Rivièrois (regroupant moins de 400 personnes, sans chronométrage ni spectateur) Organisateur : Moto Club Rivièrois Lieu(x) : Maison des Activités - Rivière sur Tarn (12)

Date(s): 2 et 3 juin 2018

Et pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 24 janvier 2018

Pour l'Assureur, par délégation le Courtier GRAS SAVOYE WTW - Département Sport Imm Quai 33 - 33, quai de Dion Bouton CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex N° ORIAS 07001707

